



# Concours de nouvelles de l'académie de CLERMONT-FERRAND 2023-2024

## RÈGLEMENT

### Article 1

Il est institué, sous l'égide du rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, un concours s'adressant à tous les personnels, enseignants et non enseignants, actifs ou retraités de l'Éducation nationale, exerçant ou ayant exercé dans l'académie de Clermont-Ferrand dans le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>e</sup> degré, public et privé sous contrat, ou l'enseignement supérieur.

### Article 2

La forme choisie pour le concours est la NOUVELLE. Elle devra comporter entre 1 500 et 3 000 mots. Toute liberté est laissée aux auteurs pour choisir un sous-genre (fantastique, policier, merveilleux, réaliste, historique, etc.).

Pour l'année scolaire 2023-2024, le thème est : « **Double vue** ».

### Article 3

Les titres des nouvelles ne doivent pas être une simple reprise littérale de l'intitulé du thème.

### Article 4

Tout participant à ce concours peut remettre une ou plusieurs nouvelles. Les textes seront dactylographiés et adressés par voie numérique, en format pdf, à l'adresse [ce.pvs@ac-clermont.fr](mailto:ce.pvs@ac-clermont.fr). Les nouvelles ne seront pas retournées à leurs auteurs.

### Article 5

L'envoi doit parvenir pour le 04 mars 2024 et sera accompagné d'une fiche de participation séparée comportant le nom, le prénom, l'adresse et la qualité du concurrent. **Le nombre de mots sera également précisé.**

### Article 6

L'illustration du thème, son appropriation, l'originalité, le style littéraire et les qualités narratives de la nouvelle serviront de base à l'appréciation du jury. Celui-ci sera placé sous la haute autorité de Monsieur le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand et sous le parrainage d'un écrivain de renom.

### Article 7

Les participants donnent leur accord pour la publication sans indemnisation de leur nouvelle. La mention du nom de l'auteur et la référence au concours figureront sur toute publication éventuelle ou utilisation publique des nouvelles.

### Article 8

Ce concours est doté de prix attribués en fonction du classement des lauréats. Tout participant recevra un exemplaire du recueil des nouvelles primées.

### Article 9

La remise des prix sera organisée à la fin de l'année scolaire 2023-2024 à l'occasion d'une manifestation à Clermont-Ferrand.

### Article 10

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées. Le lauréat ayant remporté le premier prix l'année précédente, comme tout autre membre du jury académique, ne pourra pas concourir.

### Article 11

Le jury est souverain. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.